

Stratégies et performances électorales des partis néerlandophones dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale (2004-2024)

Caroline Sägesser

L'année 2024 aura été particulièrement chargée sur le plan électoral. Le 9 juin, se sont déroulées les élections européennes, fédérales, régionales et communautaires, suivies, le 13 octobre, des élections communales (et provinciales dans les Régions flamande et wallonne). La Région de Bruxelles-Capitale est une région bilingue, où tant les partis néerlandophones que francophones et les rares partis nationaux participent aux élections.

Ils doivent toutefois respecter les règles d'organisation propres à chaque scrutin. Celles-ci prévoient qu'aux élections européennes et régionales, les candidates et candidats se présentent sur des listes séparées, dans le collège¹ français ou dans l'autre, néerlandais. Aux scrutins fédéral et communal, ces formations peuvent opter pour la présentation de listes unilingues ou bilingues.

Les partis néerlandophones étant moins bien représentés en Région bruxelloise que leurs équivalents francophones, ils sont amenés à considérer la possibilité d'une alliance avec ces derniers, lorsque les règles le permettent, afin de faire élire l'un ou l'autre de leurs candidats. Inversement, les formations francophones peuvent chercher à capter un électorat néerlandophone afin d'améliorer leur score, *a fortiori* si leurs concurrents font de même. En outre, les communes bruxelloises peuvent disposer d'un poste supplémentaire au sein de leur collège des bourgmestre et échevins et bénéficier d'un financement spécifique si cet organe comporte un membre néerlandophone.

¹ Dans le cadre de l'élection du Parlement européen, les listes de candidats présentées dans la circonscription de Bruxelles sont celles déposées soit dans le collège français, soit dans le collège néerlandais. Pour le scrutin régional, la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises (*Moniteur belge*, 14 janvier 1989) distingue des listes « de candidats appartenant au groupe linguistique français » et des « listes de candidats du groupe linguistique néerlandais » (article 14). Par souci de clarté, on utilisera ici le terme *collège*, français ou néerlandais, pour désigner la répartition linguistique des listes de candidats lors de chacun de ces deux types de scrutin, et le terme *groupe linguistique* pour désigner les deux regroupements d'élus au sein de l'assemblée régionale bruxelloise opérés sur une base linguistique.

Ces différences de règles et de situations, et le fait que tous les scrutins aient été organisés cette année sur une même courte période, offrent l'occasion d'une série d'observations intéressantes à propos des choix posés par les partis néerlandophones à Bruxelles et de leurs résultats électoraux. Pour chaque scrutin, cette *@analyse du CRISP en ligne* met les résultats de cette année en parallèle avec ceux des vingt dernières années. L'année 2004 a été retenue pour débiter cette comparaison car elle correspond à celle de la première élection régionale organisée sur la base de deux collèges séparés pour les listes francophones et néerlandophones ².

Les élections où les partis néerlandophones se présentent séparément

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, les partis se présentent impérativement sur des listes unilingues lors de deux types de scrutins : les élections européennes et les élections régionales, organisées chacune sur la base de deux collèges électoraux distincts, l'un français, l'autre néerlandais.

Le scrutin régional

La composition du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a fait l'objet de huit élections depuis 1989. Lors des scrutins de 1989, 1995 et 1999, les sièges étaient répartis entre le groupe français et le groupe néerlandais, puis en leur sein entre chacune des listes qui s'y présentaient. C'est ainsi que le nombre de députés néerlandophones a varié entre 10 et 11, pour un nombre de députés francophones oscillant entre 65 et 64. Après la quatrième réforme de l'État, dont le volet bruxellois est connu sous le nom d'accord du Lombard (2001), le nombre de députés régionaux bruxellois a été augmenté à 89, et la répartition des sièges entre les deux groupes a été prédéterminée : 72 sièges francophones pour 17 sièges néerlandophones. Depuis l'élection de 2004, le nombre d'élus francophones et néerlandophones ne peut donc plus varier. Toutefois, chaque électeur décide à chaque scrutin de voter soit pour une liste francophone soit pour une liste néerlandophone : l'importance de chaque communauté linguistique électorale bruxelloise peut croître ou décroître d'un scrutin à l'autre, sans pour autant que cela ait d'impact sur le nombre de députés de chacun des deux groupes linguistiques au sein de l'assemblée régionale. Le tableau 1 illustre l'évolution du nombre et de la proportion d'électeurs de part et d'autre.

² Les élections européennes se tiennent quant à elles depuis le début, en 1979, sur la base de collèges électoraux distincts, français et néerlandais (et, depuis 1994, germanophone). Les évolutions de la répartition linguistique des électeurs bruxellois de 1989 à 2019 ont été analysées ici : C. SÄGESSER, « Le vote en faveur des partis néerlandophones à Bruxelles », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 24 septembre 2019, www.crisp.be.

**Tableau 1. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.
Répartition des votes valables entre chaque collège électoral (2004-2024)**

	2004		2009		2014		2019		2024	
	Votes valables	%	Votes valables	%	Votes valables	%	Votes valables	%	Votes valables	%
Listes FR	391 216	86,2	408 870	88,8	409 048	88,5	387 278	84,7	389 761	82,9
Listes NL	62 516	13,8	51 818	11,2	53 379	11,5	69 996	15,3	80 379	17,1
<i>Total</i>	<i>453 732</i>	<i>100,0</i>	<i>460 688</i>	<i>100,0</i>	<i>462 427</i>	<i>100,0</i>	<i>457 274</i>	<i>100,0</i>	<i>470 140</i>	<i>100,0</i>

Lors du scrutin du 9 juin 2024, un nombre record de Bruxellois ont voté en faveur d'une liste néerlandophone : 80 379 électeurs ont choisi une liste présentée dans le collège néerlandais, ce qui correspond à une augmentation de + 14,8 % de leur nombre par rapport au scrutin de 2019. Déjà, en 2019, ils avaient été 69 996 à opter pour une liste néerlandophone, soit une croissance de + 31,1 % par rapport à 2014. La forte augmentation du nombre de votes émis en faveur d'une liste néerlandophone constatée en 2019 s'expliquait probablement par le choix de nombreux électeurs francophones de voter pour une liste du collège néerlandais, et en particulier pour Groen. La proportion d'électeurs choisissant ce parti était en effet passée de 17,9 % à 20,6 %, faisant de lui le premier parti néerlandophone de la capitale, alors qu'en Région flamande, le parti enregistrait un score de 9,8 % à l'élection du Parlement flamand, se classant en sixième position. La présence de la liste citoyenne Agora dans le collège néerlandais est un autre facteur expliquant probablement l'augmentation de la proportion de votes émis dans ce collège en 2019. Lors de ce scrutin-là, des appels aux francophones à voter pour une liste néerlandophone afin de prévenir un éventuel blocage au niveau de la formation du gouvernement bruxellois, dans l'hypothèse de scores du VB et de la N-VA qui auraient donné à ces deux partis ensemble au moins 9 sièges sur les 17 du groupe linguistique néerlandais, avaient été lancés. Dans les semaines précédant le scrutin du 9 juin 2024, semblables appels ont à nouveau été entendus. Le résultat de Groen (22,8 % des voix, soit + 2,2 %) alors qu'Écolo a lourdement chuté (9,9 %, soit - 9,2 %) incite à penser que ces messages ont une nouvelle fois été entendus.

En 2024, un autre vecteur de transfert de votes du collège français vers le collège néerlandais est apparu : la Team Fouad Ahidar. La formation mise sur pied au début de cette année par le député bruxellois, ancien président de l'Assemblée de la Commission communautaire flamande (Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie), après sa rupture avec Vooruit, a recueilli 13 242 suffrages, après avoir mené une campagne bilingue, tout en se présentant seulement dans le collège néerlandais, son leader ne pouvant, en vertu des règles électorales s'appliquant au Parlement bruxellois, se présenter dans l'autre collège. La Team Fouad Ahidar est très vraisemblablement responsable de l'essentiel de la croissance des votes en faveur de listes néerlandophones au scrutin régional du 9 juin 2024.

La proportion de 17,1 % de votes en faveur de listes néerlandophones est beaucoup plus élevée que celle de néerlandophones habitant dans la région si on l'estime sur la base de divers indices, telle la langue utilisée pour remplir les déclarations fiscales

(moins de 10 % en néerlandais ³). La dernière édition du baromètre des langues de la VUB indique que seuls 7,5 % des Bruxellois ont le néerlandais pour unique langue parlée à la maison, pour 41,3 % d'entre eux ayant le français (le reste pratiquant une combinaison de langues à la maison, y compris d'autres que ces deux langues nationales) ⁴. Observons cependant que cette proportion de 17,1 % d'électeurs se rapproche de celle des enfants fréquentant une école néerlandophone (21 %) ⁵ et qu'elle est également plus élevée que la proportion d'électeurs bruxellois ayant opté pour une liste du collège néerlandais aux élections européennes organisées concomitamment (cf. *infra*).

Notons encore que les variations du nombre d'électeurs dans chaque collège impliquent également que le nombre de voix nécessaires pour décrocher un siège au Parlement régional bruxellois varie lui aussi. En 2019, le nombre de votes exprimés par siège s'établissait à 5 313 voix dans le collège français et à 3 940 voix dans le collège néerlandais. En 2024, ces chiffres s'établissent respectivement à 5 413 et 4 728 voix ⁶. Élargir le corps électoral du groupe linguistique néerlandais fait donc diminuer l'écart entre le nombre de voix nécessaires pour être élu dans le groupe français ou dans le groupe néerlandais et entraîne une hausse de la représentativité des élus néerlandophones.

La répartition des 17 sièges attribués au sein du collège néerlandais depuis 2004 a naturellement évolué également, comme le montre le tableau 2.

Le nombre de partis se partageant les sièges répartis au sein du collège néerlandais a augmenté au fil du temps. Il est passé de 5 en 2004 à 8 en 2019 et 2024. Cette fragmentation de l'électorat, qui complique mécaniquement la constitution d'une majorité au sein du groupe néerlandais de l'assemblée régionale, s'explique par l'essor de certaines forces politiques (la N-VA et le PTB-PVDA) et par la présence de listes nouvelles qui ne sont pas exclusivement néerlandophones mais se présentent de ce côté (Agora en 2019, Team Fouad Ahidar en 2024). On observe également une perte de l'importance des partis traditionnels, socialiste, chrétien-démocrate et libéral. Si ces trois formations emportaient ensemble 10 sièges en 2004 et 2014, et 11 sièges en 2009, elles n'en totalisent plus que 7 en 2019 et 5 en 2024. On note encore la baisse de la représentation de l'extrême droite : le Vlaams Blok avait obtenu 6 sièges en 2004, le Vlaams Belang n'en a plus obtenu que 1 en 2014 et 2019, et 2 en 2024.

³ « 91,8 % de francophones à Bruxelles ? Pourquoi ce chiffre doit être nuancé », BX1, 30 janvier 2020, www.bx1.be.

⁴ M. SAEYS, « Language barometer 5: factsheet », BRIO, mai 2024, www.briobrusssel.be.

⁵ Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), « Projections de population scolaire », www.beecole.brussels. Ces chiffres concernent l'année scolaire 2021-2022.

⁶ Ces chiffres sont obtenus en additionnant dans chaque collège le nombre de votes obtenus par toutes les listes participant à la dévolution des sièges et en divisant ces deux totaux par 72 dans un cas et par 17 dans l'autre.

**Tableau 2. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.
Répartition des sièges au sein du collège néerlandais (2004-2024)**

	2004	2009	2014	2019	2024
Groen ¹	1	2	3	4	4
Team F. Ahidar	–	–	–	–	3
N-VA	–	1	3	3	2
Open VLD ²	4	4	5	3	2
VB ³	6	3	1	1	2
Vooruit ⁴	3	4	3	3	2
PVDA ⁵	–	0	–	1	1
CD&V ⁶	3	3	2	1	1
Agora	–	–	–	1	–

¹ Groen! en 2004 et 2009.

² VLD–Vivant en 2004.

³ Vlaams Blok en 2004.

⁴ SP.A–Spirit en 2004 ; SP.A en 2009 et en 2014 ; one.brussels-sp.a en 2019 ; Vooruit.brussels en 2024.

⁵ PVDA+ en 2009.

⁶ CD&V–N-VA en 2004.

L'éclatement de la représentation politique des néerlandophones aux élections régionales du 9 juin 2024 rend difficile la constitution d'une majorité au sein du groupe linguistique néerlandais, qui doit nécessairement comporter 9 sièges au minimum. Une majorité associant Groen, la Team Fouad Ahidar et Vooruit a rencontré de fortes oppositions à la participation de la Team au gouvernement bruxellois, tant du côté francophone que néerlandophone. L'alternative regroupant Groen, Vooruit, l'Open VLD et le CD&V s'est quant à elle heurtée à l'écueil du nombre de postes réservés aux néerlandophones dans le futur gouvernement bruxellois, à savoir 2 postes de ministre et 1 poste de secrétaire d'État : le CD&V n'était pas désireux de soutenir un gouvernement où il ne serait pas représenté. Plus de six mois après les élections, une nouvelle piste incluant la N-VA est sur la table⁷.

L'élection des 6 membres bruxellois du Parlement flamand

Les électeurs bruxellois qui n'optent pas pour une liste du collège français⁸ à l'élection régionale se voient ensuite invités à voter pour les 6 membres bruxellois du Parlement flamand. Le corps électoral à l'élection du Parlement flamand dans la circonscription de Bruxelles-Capitale subit donc les mêmes variations que celui du collège néerlandais

⁷ À la date de publication de cette @analyse du CRISP en ligne, les négociations sont bloquées, un parti francophone, le PS, refusant de s'associer à l'un des partis néerlandophones entre lesquels s'est dégagé un accord pour former l'aile néerlandophone du gouvernement bruxellois, la N-VA.

⁸ Tel est en effet le prescrit de la loi spéciale du 12 janvier 1989, dont l'article 14 énonce : « Seuls les électeurs qui n'émettent pas leur suffrage en faveur d'une liste de candidats appartenant au groupe linguistique français (...) sont électeurs des membres bruxellois [du] Parlement flamand ». Autrement dit, tant les électeurs qui ont émis un vote pour une liste néerlandophone que ceux qui ont émis un vote blanc lors de l'élection régionale sont invités à participer à l'élection de ces six députés flamands.

au Parlement régional. Le tableau 3 présente le nombre de votes valables enregistrés pour cette élection et le pourcentage de votes blancs depuis 2004.

**Tableau 3. Parlement flamand, circonscription bruxelloise.
Nombre de votes enregistrés et proportion de votes blancs (2004-2024)**

	Nombre de votes enregistrés	Proportion de votes blancs
2004	64 451	4,9 %
2009	53 942	6,3 %
2014	55 570	6,6 %
2019	78 426	14,6 %
2024	88 661	10,9 %

Le nombre de votes blancs a connu une forte hausse en 2019 ; 14,6 % des électeurs bruxellois qui n'ont pas choisi de voter pour une liste francophone à l'élection régionale ont opté pour un vote blanc lorsqu'ils ont été invités à voter pour les membres bruxellois du Parlement flamand. Or, à titre de comparaison, les votes blancs et nuls enregistrés à l'élection régionale ⁹ tenue concomitamment n'avaient, pour leur part, progressé que de 5,4 % en 2014 à 6,7 % en 2019. Cette observation semble apporter une confirmation du fait que la hausse du nombre d'électeurs du groupe néerlandais n'était pas due à une présence renforcée de néerlandophones à Bruxelles, ni à une hausse spectaculaire des votes non valables à l'élection régionale, mais résultait plutôt de la démarche posée par de nombreux électeurs francophones, qui avaient voté pour une liste néerlandophone au Parlement bruxellois mais n'avaient pas souhaité participer ensuite à l'élection du Parlement flamand. En 2024, la proportion de votes blancs pour l'élection du Parlement flamand est demeurée élevée (10,9 %), mais elle a diminué par rapport à 2019. On peut supposer que les électeurs ayant voté pour la Team Fouad Ahidar au scrutin régional bruxellois ont émis le même vote à l'élection du Parlement flamand, où cette formation est parvenue à décrocher 1 siège. Le tableau 4 compare le nombre de voix émises aux deux scrutins.

Les scores des différentes listes à l'élection bruxelloise et à l'élection flamande sont relativement comparables. La majorité des listes enregistrent une baisse du nombre de voix récoltées entre la première et la seconde. Trois partis se démarquent et connaissent une croissance de leurs électeurs : Vooruit, la Team Fouad Ahidar et le PTB (listes PVDA). On peut supposer que les électeurs ayant opté pour Viva Palestina ! au scrutin régional, une liste qui n'était pas présente à l'élection des membres bruxellois du Parlement flamand, auront reporté leur voix sur l'une de ces deux dernières listes ¹⁰. Quant à l'augmentation du nombre d'électeurs de Vooruit, elle doit probablement être lue en regard de la diminution du nombre d'électeurs de Groen ; sans doute les personnalités en tête des listes écologistes (Elke Van den Brandt au scrutin régional

⁹ En Région de Bruxelles-Capitale, tous les électeurs émettent leur vote au moyen d'un ordinateur. Les opérations électorales sont programmées de manière à ce que l'expression du vote au scrutin régional précède, pour les électeurs concernés, le vote en faveur du Parlement flamand.

¹⁰ La liste Viva Palestina !, conduite par l'activiste belgo-libanais Dyab Abou Jahjah, avait pour axe central de son programme la défense des droits des Palestiniens.

bruxellois, 8 361 voix de préférence, et Nadia Naji au scrutin communautaire flamand, 6 122 voix de préférence) sont-elles un facteur d'explication de cette diminution. La Team Fouad Ahidar a emporté l'un des 6 sièges de la circonscription bruxelloise du Parlement flamand. Les 5 autres sièges sont allés à Groen (2 sièges), au Vlaams Belang, à la N-VA et à Vooruit.brussels (1 siège chacun).

Tableau 4. Parlement bruxellois et circonscription bruxelloise du Parlement flamand. Nombre de voix récoltées par chaque parti le 9 juin 2024

	Parlement bruxellois	Parlement flamand
Groen	18 345	17 936
Team Fouad Ahidar	13 242	14 187
N-VA	9 571	9 208
Vooruit.brussels	8 045	8 458
Vlaams Belang	8 475	8 431
Open VLD	8 537	8 418
PVDA	5 619	6 368
CD&V	5 102	5 106
Viva Palestina !	1 944	–
Voor U	930	940
Volt Europa - NL	569	–
<i>Total</i>	<i>80 379</i>	<i>79 052</i>

Pour l'élection des 6 membres bruxellois du Parlement flamand, l'écart de voix entre le Vlaams Belang et l'Open VLD était particulièrement faible (13 votes). Le parti libéral flamand a dès lors introduit un recours auprès de la commission électorale du Parlement flamand le 19 juin, sur la base du constat que plusieurs jeunes âgés de 16 ou 17 ans, et titulaires du droit de vote uniquement pour les élections européennes, avaient pu voter aux autres scrutins organisés le 9 juin également. Étant donné qu'il est impossible de convoquer uniquement les électeurs de la Région bruxelloise qui ont choisi une liste du collège néerlandais, si les résultats du scrutin avaient été invalidés, il aurait été nécessaire de réorganiser également l'élection du Parlement régional bruxellois. Outre le caractère peu praticable de cette éventualité, elle est rapidement devenue inenvisageable, le Parlement bruxellois ayant validé sa propre élection¹¹. Cet épisode fournit une illustration des difficultés que peut présenter l'articulation très particulière des scrutins en Région bruxelloise.

Le tableau 5 présente l'évolution de l'attribution des 6 sièges de la circonscription de Bruxelles-Capitale pour l'élection du Parlement flamand.

¹¹ Le motif principal invoqué par la commission du Parlement flamand pour rejeter le recours qu'elle était chargée de traiter a toutefois été différent, bien que connexe, mettant en avant qu'un recomptage des bulletins ne produirait sans doute pas un résultat différent, l'erreur en cause étant d'origine humaine (la distribution des cartes à puce) et non informatique.

**Tableau 5. Circonscription de Bruxelles-Capitale du Parlement flamand.
Répartition des sièges (2004-2024)**

	2004	2009	2014	2019	2024
Groen ¹	0	1	1	2	2
Team F. Ahidar	–	–	–	–	1
N-VA	–	0	1	2	1
Vooruit ²	1	1	1	1	1
VB ³	3	1	0	0	1
Open VLD ⁴	1	2	2	1	0
PVDA ⁵	–	0	–	0	0
CD&V ⁶	1	1	1	0	0

¹ Groen! en 2004 et 2009.

² SP.A–Spirit en 2004 ; SP.A en 2009 et en 2014 ; one.brussels-sp.a en 2019 ; Vooruit.brussels en 2024.

³ Vlaams Blok en 2004.

⁴ VLD–Vivant en 2004.

⁵ PVDA+ en 2009.

⁶ CD&V–N-VA en 2004.

Tout comme au sein du collège néerlandais pour l'élection du Parlement bruxellois, on observe la perte d'importance des formations politiques traditionnelles. Parmi celles-ci, seul Vooruit, héritier du SP, dispose encore d'un élu bruxellois au Parlement flamand en 2024.

Le scrutin européen

Le second scrutin auquel les partis se présentent en Région bruxelloise sur une base linguistiquement séparée est le scrutin européen. En Belgique, les élections européennes sont organisées sur la base de trois collèges électoraux correspondant aux trois communautés linguistiques (les collèges français, néerlandais et germanophone¹²) et de quatre circonscriptions (les circonscriptions wallonne, flamande, de Bruxelles-Capitale et germanophone). Dans la circonscription de Bruxelles-Capitale, les électeurs ont le choix entre deux collèges : le collège électoral français et le collège électoral néerlandais¹³. Il est donc possible d'y constater la répartition des votes en faveur des listes francophones ou néerlandophones. Toutefois, le corps électoral n'est pas le même qu'aux élections régionales puisque les citoyens de l'Union européenne peuvent voter au scrutin européen et que, en 2024, les jeunes de 16 et 17 ans ont également

¹² Lors des élections du 9 juin 2024, le collège néerlandais a élu 13 députés européens, le collège électoral français 8, et le collège germanophone 1 seul.

¹³ Les électeurs des six communes à facilités de la périphérie bruxelloise (Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppem, qui forment ensemble le canton de Rhode-Saint-Genèse) peuvent également choisir une liste du collège français ou du collège néerlandais. Quant aux habitants de Comines-Warneton, ils peuvent se rendre dans la commune voisine de Heuvelland pour voter dans la circonscription flamande plutôt que dans la circonscription wallonne et, inversement, ceux de Fourons peuvent se rendre à Aubel s'ils préfèrent choisir une liste du collège français plutôt que du collège néerlandais.

pu participer à ce scrutin. Par ailleurs, avant la scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, c'est dans l'ensemble du territoire de cette circonscription que les électeurs pouvaient opter soit pour le collège français soit pour le collège néerlandais. Depuis, le choix n'est plus offert qu'aux électeurs de la circonscription de Bruxelles-Capitale, d'une part, et à ceux des six communes dites à facilités de la périphérie bruxelloise, d'autre part. Dans ces six communes, réunies dans le canton électoral de Rhode-Saint-Genèse, les électeurs peuvent voter soit pour les listes présentées dans le collège électoral français, soit pour les listes présentées dans le collège électoral néerlandais ¹⁴.

Le tableau 6 présente l'évolution de la répartition des électeurs des huit cantons bruxellois ¹⁵ entre le collège néerlandais et le collège français depuis 2004.

**Tableau 6. Élection des membres belges du Parlement européen.
Répartition des votes valables dans les huit cantons bruxellois (2004-2024)**

	2004		2009		2014		2019		2024	
	Votes valables	%	Votes valables	%	Votes valables	%	Votes valables	%	Votes valables	%
Listes FR	400 814	86,7	408 361	87,4	403 594	85,5	398 753	84,2	431 487	86,1
Listes NL	61 607	13,3	58 993	12,6	68 198	14,5	74 616	15,8	69 467	13,9
<i>Total</i>	<i>462 421</i>	<i>100,0</i>	<i>467 354</i>	<i>100,0</i>	<i>471 792</i>	<i>100,0</i>	<i>473 369</i>	<i>100,0</i>	<i>500 954</i>	<i>100,0</i>

La proportion de votes alloués à une liste du collège néerlandais est globalement plus stable qu'à l'élection régionale puisqu'elle est comprise entre 12,6 % et 15,8 % sur la période considérée. Par rapport à l'élection régionale organisée simultanément, la proportion de votes néerlandophones à l'élection européenne a été inférieure en 2004 et en 2024 et supérieure en 2009, 2014 et 2019. Alors qu'elle est en augmentation de 2009 à 2019, elle chute en 2024 : cette baisse, et la différence importante entre la proportion de votes néerlandophones à l'élection régionale (17,1 %) et à l'élection européenne (13,9 %) s'explique probablement en grande partie par l'absence de la Team Fouad Ahidar au scrutin européen, et vraisemblablement aussi par la présence de l'ancienne Première ministre Sophie Wilmès en tête de la liste européenne du MR. De façon plus globale, on peut faire l'hypothèse qu'à l'élection européenne, les personnalités en tête de liste, généralement d'envergure nationale, influencent plus fortement le choix des électeurs. Une analyse de l'évolution des résultats des différents partis et des voix de préférence de leurs candidats permettrait sans doute d'affiner cette hypothèse.

¹⁴ En ce qui concerne le Parlement européen. Pour l'élection de la Chambre des représentants, le choix se fait entre les listes présentées dans la circonscription du Brabant flamand et celles présentées dans la circonscription de Bruxelles-Capitale.

¹⁵ Il s'agit des cantons d'Anderlecht, de Bruxelles, d'Ixelles, de Molenbeek-Saint-Jean, de Saint-Gilles, de Saint-Josse-ten-Noode, de Schaerbeek et d'Uccle.

Les autres élections

Aux scrutins autres que pour l'élection du Parlement régional bruxellois, du Parlement flamand et du Parlement européen, les partis néerlandophones ont la possibilité soit de déposer leurs propres listes, soit de participer à des listes bilingues, par exemple avec leurs « partis frères » francophones (pour autant qu'ils en disposent)¹⁶ ; pour leur part, les partis nationaux peuvent déposer une seule liste au lieu de devoir en présenter deux ou d'être absents de l'un des deux collèges électoraux.

Aux élections fédérales et communales, le rôle linguistique des candidats n'a pas d'effet lors de l'élection et il n'est pas relevé. Pour les observateurs, la détermination de l'identité linguistique des candidates et candidats se fait dès lors principalement en fonction de leur affiliation à un parti néerlandophone ou francophone (dans le cas des indépendants ou des membres d'un parti national, elle n'est donc pas systématiquement possible). En revanche, la situation se clarifie pour les personnes élues. Celles qui le sont à la Chambre des représentants dans la circonscription de Bruxelles-Capitale sont versées dans l'un ou dans l'autre des deux groupes linguistiques de l'assemblée fédérale en fonction de la langue dans laquelle elles ont prêté serment (en premier lieu, dans le cas d'un serment prononcé dans plusieurs langues)¹⁷. Quant aux échevins des communes bruxelloises, leur rôle linguistique est déterminé par une déclaration d'appartenance linguistique¹⁸.

Les élections fédérales

Pour la période considérée, les élections législatives fédérales se sont déroulées au sein de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde en 2007 et en 2010. Depuis 2014, le territoire de la région de Bruxelles-Capitale correspond à une circonscription électorale pour l'élection de la Chambre. En outre, les électeurs du canton de Rhode-Saint-Genèse peuvent choisir de voter pour une liste déposée soit dans la circonscription du Brabant flamand, soit dans la circonscription de Bruxelles-Capitale. Enfin, la prise en compte du vote des Belges de l'étranger a quelque peu évolué au fil du temps également. Il est toutefois possible d'isoler les résultats recueillis dans les seuls huit cantons bruxellois pour neutraliser ces évolutions. Cependant, la scission de la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde, décidée en 2011 dans le cadre de la

¹⁶ Sur cette notion et sur l'évolution des rapports au sein de chaque famille politique, cf. B. BIARD, « Les partis frères en Belgique : les relations entre le CDH et le CD&V », « Les partis frères en Belgique : les relations entre le MR et l'Open VLD » et « Les partis frères en Belgique : les relations entre le PS et Vooruit », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2467-2468, 2536-2537 et 2590-2591, 2020, 2022 et 2024.

¹⁷ Les députés fédéraux élus dans l'une des cinq circonscriptions flamandes sont d'office membres du groupe néerlandais et ceux élus dans l'une des cinq circonscriptions wallonnes appartiennent au groupe français de l'assemblée, quelles que soient la ou les langues dans lesquelles ils prêtent serment.

¹⁸ La déclaration d'appartenance linguistique peut être faite dans l'acte de présentation des candidats à l'élection du conseil communal, dans l'acte de présentation des candidats à l'élection du conseil de l'action sociale, dans l'acte de présentation de chaque échevin ou, préalablement à son élection, lors de la séance du conseil de l'action sociale qui élit le président du CPAS. Il est à noter que la déclaration doit être contresignée par deux membres du Parlement bruxellois appartenant au même groupe linguistique ou par deux conseillers communaux sortants appartenant au même groupe linguistique que l'élu concerné.

sixième réforme de l'État, a eu un impact sur la stratégie de composition et de dépôt des listes des partis, en particulier des formations néerlandophones à Bruxelles.

Le tableau 7 présente l'évolution des votes en faveur de listes néerlandophones à l'élection de la Chambre. En 2014 et 2019, la circonscription de Bruxelles-Capitale a élu 15 députés ; par suite de la croissance démographique, ce nombre est passé à 16 en 2024.

Tableau 7. Chambre des représentants. Votes en faveur de partis néerlandophones et pourcentage par rapport au nombre total de votes valables. Votes valables dans les huit cantons bruxellois (2007-2024)

	Nombre de voix	% de votes valables
2007	52 700	11,4
2010	51 938	11,3
2014	46 022	9,9
2019	38 663	8,5
2024	24 312	5,2

En 2024, le nombre de voix recueillies par des listes néerlandophones dans les huit cantons bruxellois s'est établi à 24 312 voix, soit 5,2 % du total des votes valables. La liste Team Fouad Ahidar, qui se présentait simultanément à l'élection régionale bruxelloise dans le collège néerlandais, a conduit une campagne en plusieurs langues, et récolté les suffrages de nombreux francophones (cf. *supra*). Il apparaît dès lors que la liste de la Team à la Chambre doit plutôt être regardée comme une liste bilingue. En dépit de son appellation, c'est sans doute moins vrai pour la liste Voor U / Pour Vous, du parti créé par l'ancienne députée et ancienne sénatrice de l'Open VLD Els Ampe, dont l'audience se situe essentiellement en Flandre. Cette dernière n'a toutefois récolté que 1 405 voix bruxelloises ; les inclure dans le total des voix néerlandophones ferait passer leur pourcentage à 5,4 %. Globalement, le pourcentage de voix recueillies par les listes néerlandophones à l'élection de la Chambre diminue car elles sont de moins en moins nombreuses : alors qu'on dénombrait jusqu'à 7 listes strictement néerlandophones en 2010, elles n'étaient plus que 2 lors du récent scrutin. Depuis la scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, il est en effet très compliqué pour une liste uniquement néerlandophone d'obtenir un élu à la Chambre dans la circonscription de Bruxelles-Capitale – le cas ne s'est d'ailleurs pas produit depuis 2014. Par conséquent, ainsi que l'illustre le tableau 8, les principaux partis néerlandophones ont choisi de manière croissante d'y présenter leurs candidats sur des listes principalement composées de candidats d'un parti francophone. Tel a été le cas de Groen dès 2014, le SP.A lui a emboîté le pas en 2019 et le CD&V et l'Open VLD ont pratiqué de même en 2024.

**Tableau 8. Chambre des représentants.
Listes en présence dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale (2007-2024) ¹ :
choix des principaux partis néerlandophones**

Partis	Listes sur lesquelles les partis néerlandophones se sont présentés				
	2007	2010	2014	2019	2024
CD&V	CD&V–N-VA	CD&V	CD&V	CD&V	Les Engagés
Groen ²	Groen!	Groen!	Écolo	Écolo	Écolo
LDD	Lijst Dedecker	Lijst Dedecker	–	–	–
N-VA	CD&V–N-VA	N-VA	N-VA	N-VA	N-VA
Open VLD	Open VLD	Open VLD	Open VLD	Open VLD	MR
Vlaams Belang	Vlaams Belang	Vlaams Belang	Vlaams Belang	Vlaams Belang	Vlaams Belang
Vooruit ³	SP.A–Spirit	SP.A	SP.A	PS	PS

¹ Listes présentées dans la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde (2007 et 2010) et dans la circonscription de Bruxelles-Capitale (2014, 2019 et 2024).

² Groen! jusqu'en 2010.

³ SP.A jusqu'en 2019.

Plusieurs listes comprennent des candidats francophones et des candidats néerlandophones, non pas parce qu'elles associent deux partis politiques distincts, comme le cas qui vient d'être mentionné, mais parce qu'elles sont déposées par des formations bilingues – que ce caractère soit revendiqué ou simplement établi par défaut. Ainsi, le PTB a déposé à chaque renouvellement de la Chambre une liste bilingue dans la circonscription électorale incluant les cantons bruxellois : listes PTB+PVDA+ en 2007 et en 2010, PTB*PVDA-GO! ¹⁹ en 2014, PTB*PVDA en 2019 et PTB-PVDA en 2024. Pour sa part, la Team Fouad Ahidar a certes déposé une liste uniquement dans le groupe linguistique néerlandais lors de l'élection régionale, mais son leader ne pouvait se présenter sur une liste francophone en vertu des règles en vigueur au Parlement bruxellois ²⁰. Pour la Chambre, un tel choix n'a pas dû être posé. On relèvera qu'à elle seule, cette liste a remporté quasiment autant de voix (24 268, soit 5,1 % du total des votes valablement exprimés dans les huit cantons bruxellois) que les listes néerlandophones (N-VA et VB) réunies (24 312, soit 5,2 %).

Si la scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde – revendiquée et obtenue par les partis flamands ²¹ – a eu pour effet, depuis 2014, de priver d'élu les listes strictement néerlandophones déposées pour la Chambre dans la circonscription de Bruxelles-Capitale, la configuration et le changement de stratégie qui viennent d'être détaillés ont néanmoins permis depuis 2019 l'élection de candidats qui ont rejoint le groupe néerlandais de la Chambre. Pour le PTB, tel a été le cas en 2019 de Maria Vindevoghel, tête de liste, et en 2024 d'Annik Van den Bosch, syndicaliste anversoise figurant en deuxième position de la liste bruxelloise de ce parti. L'écologiste

¹⁹ Cette liste associait d'autres formations politiques, notamment bilingues, et des candidats indépendants.

²⁰ Par ailleurs, il a été rapporté que certains candidats et élus de cette liste n'ont qu'une connaissance très limitée du néerlandais.

²¹ Initialement, ces partis réclamaient qu'un mécanisme d'apparement soit maintenu entre les listes déposées dans la circonscription du Brabant flamand et dans celle de Bruxelles-Capitale, de manière à éviter de perdre toute représentation dans cette dernière.

néerlandophone Tinne Van der Straeten a été élue en 2019 puis en 2024 sur une liste Écolo comportant plusieurs candidats de Groen ; ministre fédérale à partir du 1^{er} octobre 2020, elle a été remplacée à la Chambre durant la législature écoulée par un suppléant francophone.

En 2024, une troisième élue bruxelloise a prêté serment en premier lieu en néerlandais, scellant son appartenance au groupe néerlandais de l'assemblée. Le cas d'Alexia Bertrand est illustratif du décalage qui existe entre la rigidité de certaines règles linguistiques et électorales et la plasticité des identités personnelles. Bilingue, A. Bertrand s'est présentée en tant que membre du MR aux élections communales de 2012 et de 2018 (à Woluwe-Saint-Pierre ²²) ainsi qu'à la Chambre en 2014 (sans succès, dans ce cas), sans devoir y choisir une appartenance linguistique. En 2019, sa candidature (et son élection) au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale sur la liste MR, déposée dans le groupe linguistique français, lui ont définitivement conféré le statut de candidate francophone pour le scrutin régional. Devenue secrétaire d'État fédérale en 2022 pour le compte de l'Open VLD ²³, il ne lui était cependant pas possible de figurer sur la liste régionale de son nouveau parti en 2024, celle-ci concourant dans le groupe linguistique néerlandais, dans lequel elle ne peut être candidate depuis son choix de 2019. Elle a dès lors œuvré à faire en sorte que le MR et l'Open VLD présentent une seule et même liste bruxelloise à la Chambre lors de ce scrutin multiple, liste sur laquelle elle est parvenue à se faire élire grâce à ses voix de préférence. Fidèle à son nouveau parti, elle a prêté serment en néerlandais d'abord, en français ensuite ²⁴ ; elle est dès lors membre du groupe néerlandais de la Chambre et du groupe Open VLD au sein de cette assemblée.

Notons que, dans le cas de Groen et de l'Open VLD, qui ont remporté chacun 1 siège, comme dans celui de Vooruit et du CD&V, qui n'ont pas connu le même succès, la présence de candidats néerlandophones sur des listes déposées avant tout par des partis francophones ne modifie pas le sigle de présentation des listes, rendant peu visible le caractère bilingue de celles-ci. Au final, en 2024, la N-VA et le Vlaams Belang ont donc été les seuls partis flamands à présenter chacun leur propre liste pour la Chambre dans la circonscription bruxelloise, sans y obtenir d'élus. Toutefois, malgré – ou précisément grâce à – cette réduction du nombre de listes strictement néerlandophones, le nombre d'élus néerlandophones au sein de la circonscription bruxelloise n'a jamais été aussi élevé depuis la scission de la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Au niveau de la Chambre, la répartition des députés s'établit après le scrutin du 9 juin 2024 en 90 membres pour le groupe néerlandais et 60 membres pour le groupe français.

Si la stratégie des partis néerlandophones lors des élections fédérales ne permet plus de quantifier le poids du vote néerlandophone, elle illustre cependant la faible proportion d'électeurs néerlandophones, celle-ci ne permettant plus l'élection de députés néerlandophones se présentant sur une liste propre. Elle montre également

²² En octobre 2024, dans cette même commune, elle a figuré à la deuxième place de la liste du bourgmestre sortant, Benoit Cerexhe, associant le parti de ce dernier (Les Engagés), le CD&V et les deux partis libéraux (MR et Open VLD).

²³ Et, de ce fait, considérée au niveau du gouvernement fédéral comme d'expression néerlandaise et non plus française.

²⁴ T. Van der Straeten a fait de même, A. Van den Bosch a ajouté l'allemand. Cf. Chambre des représentants, *Compte rendu intégral*, n° 56, 10 juillet 2024, p. 7.

le maintien d'une forme de proximité entre les partis dits frères, issus d'une même famille politique : l'Open VLD avec le MR, Vooruit avec le PS, et même le CD&V avec Les Engagés, alors que d'autres aspects de la vie politique, et notamment la formation d'un gouvernement fédéral, montrent plutôt un éloignement de ces partis frères. Cette proximité entre partis néerlandophones et francophones issus d'une même famille politique s'observe également lors de l'autre scrutin où des listes bilingues sont possibles, l'élection communale.

Les élections communales

Il n'existe pas de ventilation linguistique des listes ou des candidats aux élections communales. De longue date, des listes présentées dans les 19 communes bruxelloises associent des candidats issus des partis néerlandophones et francophones. Cette stratégie tend même à se généraliser, à l'instar du constat que l'on vient de poser pour les élections fédérales.

Pour le scrutin du 13 octobre 2024, Écolo et Groen ont choisi de se présenter partout sur une liste commune. L'Open VLD, Vooruit et le CD&V ont opté pour le placement de candidats sur des listes majoritairement francophones avec leur parti frère, et parfois d'autres partenaires. La seule exception a résidé dans la présence d'une liste Vooruit +, distincte de celle du PS, à Schaerbeek.

Aux élections communales de 2018, il y avait eu trois exceptions : les listes CD&V Plus à Anderlecht, Samen (liste rassemblant les partis socialiste, libéral et chrétien-démocrate néerlandophones) à Auderghem et Groen à Molenbeek-Saint-Jean.

Les listes bilingues tendent à se généraliser au scrutin communal bruxellois, exception faite des listes de la N-VA et du VB (notons toutefois qu'il est arrivé que des candidats francophones se présentent sur les listes du parti d'extrême droite). La N-VA et le VB ont, tout comme aux élections fédérales, présenté leurs propres listes, respectivement dans 9 et 3 communes ; elles n'ont pas réussi à obtenir d'élus alors qu'en 2018, la N-VA avait obtenu 1 siège au conseil communal à Anderlecht, à Berchem-Sainte-Agathe, à Bruxelles, à Evere, à Ganshoren, à Jette et à Molenbeek-Saint-Jean.

Le tableau 9 présente les listes bilingues sur lesquelles se retrouvaient les candidats de partis néerlandophones aux élections du 13 octobre 2024.

Tableau 9. Listes bilingues comportant des candidats Groen, Open VLD, Vooruit ou CD&V aux élections communales du 13 octobre 2024

	Groen	Open VLD	Vooruit	CD&V
Anderlecht	ECOLO-GROEN	MR-Les Engagés-VLD-CDV	PS-Vooruit	MR-Les Engagés-VLD-CDV
Auderghem	ECOLO-GROEN	MR-LES ENGAGÉS-VLD-CDV	–	MR-LES ENGAGÉS-VLD-CDV
Berchem-Sainte-Agathe	ECOLO-GROEN	Open MR	PS-VOORUIT +	LB LISTE BOURGMESTRE
Bruxelles	ECOLO-GROEN	MR+	PS-Vooruit	LES ENGAGÉS - CD&V
Etterbeek	ECOLO-GROEN	LB-LISTE BOURGMESTRE	PS VOORUIT	LB LISTE BOURGMESTRE
Evere	ECOLO-GROEN	LISTE DU BOURGMESTRE	LISTE DU BOURGMESTRE	LISTE DU BOURGMESTRE
Forest	ECOLO-GROEN	MR+DéFI	PS - Vooruit	–
Ganshoren	ECOLO-GROEN	OPEN MR	–	LB – Liste Bourgmestre
Ixelles	Bourgmestre Écolo-Groen	MR & VLD avec vous	PS-VOORUIT	LES ENGAGÉS - OBJECTIF XL
Jette	ECOLO-GROEN	MR-VLD	PS - Vooruit	LBJETTE
Koekelberg	ECOLO-GROEN	Open MR	Liste du Bourgmestre	Open MR
Molenbeek-Saint-Jean	ECOLO-GROEN	MR-VLD	PS-VOORUIT	Les Engagés-cd&v
Saint-Gilles	ECOLO-GROEN	Open MR – Les Engagés	Liste du Bourgmestre	Open MR-Les Engagés
Saint-Josse-ten-Noode	ECOLO-GROEN	ENGAGÉS-CDV-MR-VLD	–	ENGAGÉS-CDV-MR-VLD
Schaerbeek	ECOLO-GROEN	MR & LES ENGAGÉS 1030	Vooruit+	MR & LES ENGAGÉS 1030
Uccle	ECOLO-GROEN	LISTE BOURGMESTRE	–	–
Watermael-Boitsfort	ECOLO-GROEN	MR-GM-LES ENGAGÉS	PS-VOORUIT CAUSECOMM	–
Woluwe-Saint-Lambert	ECOLO-GROEN	MR+	PS-Vooruit	MR+
Woluwe-Saint-Pierre	ECOLO-GROEN	LB-Liste Bourgmestre	Citoyens+PS-Vooruit	LB-Liste Bourgmestre

Les alliances avec les partis frères sont quasi généralisées dans les 19 communes. Une exception notable est celle du CD&V, qui, dans 4 communes, a préféré se présenter sur une liste différente de celle des Engagés. À Etterbeek, Koekelberg et Woluwe-Saint-Lambert, le parti chrétien-démocrate flamand a opté pour une liste à tendance majoritairement libérale ; à Evere, il s'est rallié à la liste du Bourgmestre tirée par Ridouane Chahid (PS). Notons également que de nombreuses listes du bourgmestre sont des listes bilingues. En outre, prolongeant dans la plupart des cas une alliance entre le MR et Les Engagés, on constate la présence de candidats de l'Open VLD et du CD&V sur une même liste dans 9 communes.

Avec 117 candidats sur les 19 listes, Groen est le parti néerlandophone qui a placé le plus de candidats au scrutin communal. Viennent ensuite Vooruit, avec 77 candidats répartis dans 15 communes, l'Open VLD avec 60 candidats répartis sur les 19 communes, puis le CD&V avec 33 candidats dans 16 communes²⁵. La stratégie des listes communes empêche généralement les partis néerlandophones d'obtenir la tête de liste. La dernière place de la liste leur est plus fréquemment réservée : il en allait ainsi le 13 octobre de la liste Les Engagés-CD&V à Bruxelles, poussée par le député régional et ancien ministre flamand Benjamin Dalle, et, sur les listes Écolo-Groen, de la ministre bruxelloise sortante Elke Van den Brandt à Ganshoren, de la ministre fédérale sortante T. Van der Straeten à Koekelberg et de la co-présidente de Groen, Nadia Naji, à Molenbeek-Saint-Jean. Toutefois, des candidats néerlandophones

²⁵ Cf. B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, C. ISTASSE, V. LEFEBVE, C. SÄGESSER, « La préparation des élections provinciales et communales du 13 octobre 2024. II. Élections communales », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2617-2618, 2024, p. 75.

peuvent également occuper la tête de liste : tel était le cas à Jette, où le ministre régional Sven Gatz tirait la liste MR-VLD et, plus surprenant, où un néerlandophone, Nicolas De Brouwer, tirait la liste Défi. Tel était le cas aussi à Koekelberg, où Marie Bijnsens, membre de Groen, tirait la liste commune.

Pour sa part, le PTB est un parti bilingue, les listes qu'il a présentées en 2024 dans 9 communes bruxelloises comportaient toutes des candidats francophones et néerlandophones et étaient intitulées PTB-PVDA. La Team Fouad Ahidar apparaît également comme un parti bilingue, malgré le fait qu'elle se soit présentée aux élections régionales bruxelloises du 9 juin 2024 dans le collège néerlandais (cf. *supra*) ; elle a concouru dans 7 communes.

D'après la comptabilisation de la VRT, 70 néerlandophones ont été élus dans les conseils communaux de la Région de Bruxelles-Capitale le 13 octobre : 26 pour Groen, 17 pour l'Open VLD, 11 pour le CD&V, 8 pour Vooruit et autant pour le PVDA-PTB. Ni la N-VA ni le VB, qui présentaient leurs propres listes, n'ont obtenu d'élu ²⁶.

Observations finales

La comparaison des stratégies des partis néerlandophones dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale montre que, lorsque l'organisation de l'élection le permet, ces partis optent désormais pour la constitution de listes bilingues avec leur parti frère – pour autant qu'ils en disposent ; la N-VA et le VB sont contraints de déposer leurs propres listes ou d'être absents. Aux élections fédérales et communales, le clivage linguistique tend à s'effacer, et on assiste en quelque sorte à la recomposition des familles politiques traditionnelles. Sur le plan communal, on rappellera l'intérêt qu'une commune bruxelloise – et, par conséquent, la majorité qui la dirige – peut avoir à inclure au sein de son collège un échevin néerlandophone. Une telle recomposition est impossible à l'échelle régionale puisque le Parlement bruxellois et les assemblées des commissions communautaires sont organisés sur la base de groupes linguistiques, qui sont chacun constitués d'élus désignés sur des listes déposées séparément. En outre, les particularités du scrutin régional et les stratégies suivies par les électeurs, avec un glissement d'une partie d'entre eux du collège français vers le collège néerlandais, entraînent une hiérarchie des familles politiques différente dans les deux groupes linguistiques, ce qui rend impossible la constitution de majorités symétriques : si, après les élections du 9 juin 2024, les contours d'une possible majorité se sont dessinés relativement rapidement du côté francophone autour du MR, du PS et des Engagés (44 sièges sur 72 ²⁷), l'association de l'Open VLD, de Vooruit et du CD&V (5 sièges sur 17) est très insuffisante pour former une majorité similaire du côté néerlandophone. Les difficultés rencontrées dans la formation du gouvernement bruxellois en 2024 – toujours bien présentes au moment d'achever cette *@analyse du CRISP en ligne* – ont conduit plusieurs responsables politiques francophones à appeler à une réforme des institutions bruxelloises et à l'introduction de listes bilingues à l'élection régionale,

²⁶ « Groen blijft grootste lokale Nederlandstalige partij in Brussel, ontdek hier alle Nederlandstalige verkozenen », VRT, 14 octobre 2024, www.vrt.be.

²⁷ Et même 45 puisque, en date du 16 septembre 2024, Ludivine de Magnanville, élue sur la liste de Défi, a rejoint le groupe MR.

dans un contexte où ils étaient précisément dans une logique de collaboration en vue des élections communales qui se sont déroulées quatre mois après le scrutin régional²⁸. Leurs homologues flamands leur ont toutefois rappelé l'importance des mécanismes de protection de la minorité néerlandophone dans la capitale et de garantie de sa représentation. Il n'est dès lors pas certain que les prochains scrutins, en particulier au niveau régional, se tiendront selon des règles différentes de ceux qui viennent de se dérouler.

Pour citer cet article : Caroline SÄGESSER, « Stratégies et performances électorales des partis néerlandophones dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale (2004-2024) », *Les @nalyzes du CRISP en ligne*, 10 janvier 2025, www.crisp.be.

²⁸ Défi a déposé au Parlement bruxellois une proposition de résolution visant à mettre fin à la répartition prédéterminée des sièges francophones et néerlandophones et à rétablir un collège électoral unique, proposant également de réduire le nombre de députés à 60, d'abolir la règle de la double majorité et de permettre le dépôt de listes bilingues. Cf. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, *Proposition de résolution en faveur d'une réforme des institutions bruxelloises visant à rétablir une représentation purement proportionnelle au sein du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à faciliter la formation du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale*, n° 15/1, 20 septembre 2024.